

Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Terra-Nova et les lieux historiques nationaux du Canada de l'Est de Terre-Neuve



2017

Citation recommandée :

Agence Parcs Canada. 2017. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Terra-Nova et les lieux historiques nationaux du Canada de l'Est de Terre-Neuve. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 26 p.

Pour télécharger le présent plan d'action ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photo de la page couverture : Étang Bread Cove, parc national Terra-Nova, Janet Feltham, Parcs Canada © 2016

Also available in English under the title :
Multi-species Action Plan for Terra Nova National Park of Canada and the National Historic Sites of Canada in Eastern Newfoundland.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2017. Tous droits réservés.
ISBN 978-0-08844-0
N° de catalogue CW69-21/39-2017E-PDF

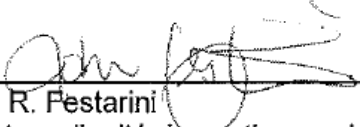
Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

¹ <http://sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1>

Énoncé d'approbation

L'Agence Parcs Canada a dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Par la présente, le directeur d'unité de gestion concerné approuve le présent document, ce qui indique que les exigences prévues par la *Loi sur les espèces en péril* liées à l'élaboration du plan d'action ont été satisfaites.

Approuvé par :



John R. Festarini
Directeur d'unité de gestion par interim, Unité de gestion de l'est de
Terre-Neuve
Agence Parcs Canada

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements et des programmes complémentaires qui assureront une protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, chap. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, et pour lesquelles le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont en outre tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs plans d'action fournissent les détails de la planification du rétablissement à l'appui de l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement d'une espèce donnée. Le plan d'action décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans le programme de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour éliminer les menaces et effectuer le suivi du rétablissement de l'espèce, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été défini pour l'espèce. Il présente également une évaluation des répercussions socioéconomiques du plan d'action et des avantages découlant de sa mise en œuvre. Il s'inscrit dans une série de documents connexes et doit être pris en compte parallèlement au rapport de situation du COSEPAC, au programme de rétablissement et aux autres plans d'action produits pour cette espèce.

En vertu de la LEP, la ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et du Changement climatique) est la ministre compétente pour ce qui est du rétablissement des espèces se trouvant dans le parc national Terra-Nova (PNTN) et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve, et a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant à ce parc et à ces lieux historiques nationaux, conformément à l'article 47 de la LEP. Il a été préparé en collaboration avec la Première Nation de Miawpukek, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et la Province de Terre-Neuve-et-Labrador, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des compétences et organisations participantes.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps, apporté leur expertise et fourni de l'information pour l'élaboration du présent plan d'action, notamment : Gregory Jeddore (Première Nation de Miawpukek),

² www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_e.htm

André Arsenault (Service canadien des forêts), Kathy St-Laurent (Environnement et Changement climatique Canada), Shelley Moores, Claudia Hanel et Bruce Rodrigues (Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador) et John Gosse.

Sommaire

Le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Terra-Nova et les lieux historiques nationaux du Canada de l'Est de Terre-Neuve s'applique aux terres et aux eaux situées dans les limites du parc national du Canada Terra-Nova (PNTN) et des lieux historiques nationaux du Canada situés dans l'Est de Terre-Neuve, notamment les lieux historiques nationaux du Canada de l'Établissement-Ryan, du Cottage-Hawthorne, de Castle Hill, de Signal Hill et du Phare-du-Cap-Spear. Le plan satisfait aux exigences relatives aux plans d'action établies par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP, art. 47) en ce qui a trait aux espèces pour lesquelles il faut établir un plan d'action et qui sont observées régulièrement dans ce parc national et ces lieux historiques nationaux (LHN). Les mesures décrites dans ce plan profiteront également à d'autres espèces préoccupantes du point de vue de la conservation qui sont régulièrement observées dans le PNTN et les LHN de la région.

Lorsqu'il a été établi que le parc et les lieux pouvaient mener des activités de gestion contribuant au rétablissement ou à la gestion d'une espèce, des objectifs propres à ces sites ont été fixés dans le plan et représentent la contribution du parc et des lieux aux objectifs énoncés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion du gouvernement fédéral. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux ainsi qu'en vertu de la LEP. Le plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces du parc et des lieux historiques. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des autres mesures précisées dans les évaluations de la situation des espèces et les documents fédéraux et provinciaux sur le rétablissement, ainsi que des connaissances sur la situation et les besoins de chacune des espèces à chacun des endroits. Des mesures de surveillance des populations sont aussi précisées pour les espèces dont le rétablissement peut être favorisé par des activités de gestion dans le parc et les lieux.

L'habitat essentiel de la martre d'Amérique (population de Terre-Neuve) dans le PNTN a été désigné dans le programme de rétablissement de l'espèce (Environnement Canada, 2013) et Parcs Canada a légiféré pour protéger les parcelles de terre renfermant cet habitat. Il n'existe aucune nouvelle information pour désigner de nouvelles parcelles d'habitat essentiel dans le présent plan d'action. Celui-ci présente les mesures pour protéger l'habitat essentiel existant dans le parc.

Les mesures proposées dans ce plan d'action auront une incidence socioéconomique limitée et ne posent aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur du PNTN ou des lieux historiques nationaux. Parcs Canada assumera les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action. Les coûts indirects devraient être minimes et entraîner des effets positifs sur l'intégrité écologique, une sensibilisation et une appréciation accrues des Canadiens quant à la valeur de la biodiversité, ainsi que des occasions de mobilisation pour les communautés locales et les groupes autochtones.

Table des matières

Énoncé d'approbation	i
Préface.....	ii
Remerciements	ii
Sommaire.....	iv
Table des matières.....	v
1. Contexte.....	1
1.1 Portée du plan d'action	3
2. Objectifs locaux en matière de population et de répartition.....	6
3. Mesures de conservation et de rétablissement.....	7
4. Habitat essentiel.....	11
4.1. Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel.....	11
5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques	11
5.1. Coûts.....	11
5.2. Avantages	12
6. Mesure des progrès	13
7. Références.....	13
 Annexe A : Information, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.	16
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre par le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.	20
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront encouragées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.	24
Annexe D : Mesures de diffusion externe, d'éducation et d'expérience du visiteur visant les espèces en péril dans le PNTN	25
Annexe E: Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	26

1. Contexte

Le parc national Terra-Nova (PNTN) couvre une superficie de 404 km² et est situé sur la côte est de l'île de Terre-Neuve (figure 1). Il s'agit du parc national le plus à l'est du Canada. Faisant partie de la chaîne des Appalaches, la région est caractérisée par un bas-relief et une série de collines arrondies culminant à 200 m au-dessus du niveau de la mer. Le parc représente l'extrémité est de la forêt boréale, qui s'étend vers l'ouest jusqu'aux Rocheuses et à l'Alaska, à l'autre bout du pays. Établi en 1957, le parc est situé dans deux écorégions : l'écorégion du Centre de Terre-Neuve et l'écorégion de la rive nord (North Shore) (Damman, 1983). Une bonne partie du parc a fait l'objet d'activités d'exploitation forestière durant les années précédant la création du parc. Le refuge d'oiseaux migrateurs de Terra-Nova est constitué des parties supérieures de deux goulets de marée qui sont presque entièrement fermés par les terres du parc. Bien que les eaux sous le niveau moyen des basses marées soient exclues du parc, l'on observe une forte influence marine dans le parc, qui compte 238 km de côte et 100 îles et dont aucun point n'est situé à plus de 5 km de l'océan.

Le parc protège quatre principaux types d'écosystèmes – la forêt, l'eau douce, les milieux humides et la côte. Près de 80 % des composantes terrestres du parc sont forestières, l'épinette noire et le sapin baumier étant les essences dominantes. Les zones forestières du parc sont formées de divers mélanges de bouleau blanc, de peuplier faux-tremble, de pin blanc, d'érable rouge et de mélèze. De nombreuses tourbières oligotrophes et minérotrophes (15 % de l'étendue du parc), des landes (1,2 %) et des étangs et des cours d'eau (plus de 6 %) sont répartis dans l'ensemble du parc. En outre, le parc soutient une forte diversité de flore et de faune, y compris de nombreuses espèces en péril. On peut y observer 523 espèces de plantes vasculaires, dont 427 sont des plantes indigènes. Le nombre d'espèces animales est limité. Dix-huit espèces de mammifères terrestres sont présentes dans le parc, dont 12 sont indigènes de la partie insulaire de Terre-Neuve-et-Labrador. Les mammifères non indigènes observés dans le parc sont l'orignal, le lièvre d'Amérique et l'écureuil roux. Le parc renferme environ 170 espèces d'oiseaux, dont 63 utilisent le parc pour se reproduire. Les poissons d'eau douce ou anadromes sont l'omble de fontaine, le saumon atlantique et l'omble chevalier.

Le PNTN a reçu environ 26 000 visiteurs en 2016 et les terrains de camping de Newman Sound et de Malady Head, combinés aux sites de camping de l'arrière-pays, ont fourni l'équivalent d'environ 20 000 nuitées de camping. Les visiteurs provenaient principalement de la presqu'île Avalon et de la partie Est de l'île de Terre-Neuve. Le parc est divisé par un tronçon de la route Transcanadienne de 43 km, qui est le principal corridor de transport de l'île.

La majeure partie des terres adjacentes au parc relèvent de la province. Les principales utilisations des terres dans le grand écosystème du parc sont l'exploitation forestière (à des fins commerciales et domestiques) et le développement récréatif (chalets). L'extraction de ressources à petite échelle (sable, gravier et roche) est pratiquée le long des limites ouest et nord-ouest du parc. Au sud-ouest du PNTN se trouve la réserve faunique provinciale Bay du Nord, une aire représentative de la sous-région des landes

maritimes et des landes centrales. Cette zone de 2 895 km² comprend la rivière Bay du Nord, une rivière du patrimoine canadien, et protège une bonne partie de l'aire de répartition de la harde de caribous de Middle Ridge.

La Première Nation de Miawpukek, qui est située à Conne River, et le parc national Terra-Nova ont de nombreux intérêts en commun, notamment la protection du patrimoine naturel et culturel ainsi que le désir de favoriser l'attachement à ses ressources naturelles et culturelles et de diffuser des connaissances à ce sujet. L'élaboration du présent plan d'action a été renforcée par le partenariat entre le PNTN et la Première Nation de Miawpukek.

La préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique constituent la première priorité des parcs nationaux (*Loi sur les parcs nationaux du Canada* (LPNC), paragr. 8(2)). Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont ainsi protégés par les règlements existants et les régimes de gestion des parcs nationaux. En outre, les interdictions prévues à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) protégeant les individus et les résidences d'une espèce se trouvant sur des terres fédérales s'appliquent automatiquement si cette espèce est inscrite dans la *Loi*, et tout habitat essentiel désigné dans un parc national ou un lieu historique national doit faire l'objet d'une protection légale dans les 180 jours suivant sa désignation.

Les mesures visant le rétablissement des espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes permanents d'intégrité écologique de Parcs Canada. Les parcs nationaux maintiennent des programmes de surveillance et de restauration de l'intégrité écologique complets et rigoureux sur le plan scientifique qui sont organisés en fonction des principaux écosystèmes présents dans un parc donné. Les programmes d'intégrité écologique de Parcs Canada contribuent au rétablissement des espèces en péril en facilitant l'obtention de données de recensement et de surveillance, ainsi qu'en favorisant la mise en œuvre de projets de restauration des habitats et la prise d'autres mesures de conservation. Les mesures propres aux espèces décrites dans ces pages contribueront au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique du parc national Terra-Nova en améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat et en préservant la biodiversité.

L'Est de Terre-Neuve renferme également plusieurs lieux historiques nationaux (LHN). Le LHN de Signal Hill, symbole local, provincial et national, surplombe l'entrée du havre de St. John's et est le témoin privilégié de trois siècles d'histoire de la défense et des communications du Canada. Le site est constitué de 106 ha de terres et englobe la majeure partie de la péninsule de Signal Hill. Le LHN du Phare-du-Cap-Spear a été désigné en raison de son âge et de son architecture. Le phare se trouve à être le plus ancien phare encore debout dans la province (180 ans) et le lieu historique national le plus à l'est du Canada. Il est situé sur un terrain de 49 ha. Le LHN de Castle Hill a été désigné en 1968 pour le rôle important qu'il a joué dans la défense de la ville de Placentia de 1692 à 1811. Le site, d'une superficie de 24 ha, occupe une position stratégique sur une colline surplombant Placentia. Situé à Bonavista, le LHN de l'Établissement-Ryan est constitué de six bâtiments historiques érigés sur 2,4 ha de

terres adjacentes au havre de Bonavista. Ces bâtiments abritaient autrefois le siège social de la James Ryan Ltd., qui a joué un rôle majeur dans la pêche côtière, la pêche au Labrador et la chasse au phoque. Les bâtiments sont un excellent exemple de complexe commercial traditionnel de l'ère de l'industrie du poisson salé à Terre-Neuve. Le LHN du Cottage-Hawthorne, situé dans la petite ville de Brigus, est important sur le plan historique parce qu'il est constitué principalement de la résidence du capitaine Robert Abram (Bob) Bartlett à Brigus, ce dernier ayant dirigé de nombreuses expéditions dans l'Arctique. Sur le plan architectural, la propriété représente un bon exemple de modeste résidence de banlieue dans les années 1830 dans l'Est de l'Amérique du Nord. La résidence se trouve sur un terrain de 0,24 ha.

Un certain nombre de programmes et de plans de rétablissement, de plans de gestion et de plans d'action fédéraux et provinciaux ont déjà été préparés pour les multiples espèces faisant l'objet du présent plan d'action. Avec les évaluations de la situation, ces documents fournissent une orientation pour le rétablissement d'espèces individuelles, notamment des orientations stratégiques et des objectifs de rétablissement, pour leur habitat essentiel et pour les menaces qui les guettent. Ce plan d'action a été élaboré et sera mis en application conformément à ces documents sur le rétablissement et devrait être considéré comme partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

1.1 Portée du plan d'action

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et les eaux fédérales administrées par le PNTN (figure 1). Elle inclut également toutes les terres et les eaux situées dans les limites de cinq lieux historiques nationaux situés dans l'Est de Terre-Neuve (figure 2), étant donné que la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique pourraient se trouver dans ces lieux, que ce soit dans des bâtiments ou sur les terres où ces bâtiments se trouvent. Selon les connaissances actuelles, aucune autre espèce en péril n'est régulièrement observée dans ces lieux historiques nationaux, bien que l'érioderme boréal se trouve à moins de 5 km du LHN de Castle Hill. Ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé spécialement pour ces terres appartenant au gouvernement fédéral parce que l'Agence Parcs Canada est légalement responsable des espèces en péril se trouvant sur les terres qu'elle administre, et a la capacité de prendre directement des mesures de conservation afin de contribuer au rétablissement des espèces en péril.

Ce plan d'action vise les espèces en péril inscrites à la liste de la LEP qui sont régulièrement observées dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve qui requièrent un plan d'action aux termes de l'article 47 de la LEP; il vise également d'autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation (tableau 1). Cette approche respecte les exigences prescrites par la LEP et donne à Parcs Canada un programme complet de conservation et de rétablissement des espèces dans le parc national et les lieux historiques nationaux. Le plan sera modifié au besoin afin de satisfaire aux exigences de la LEP relatives à l'établissement de plans d'action.

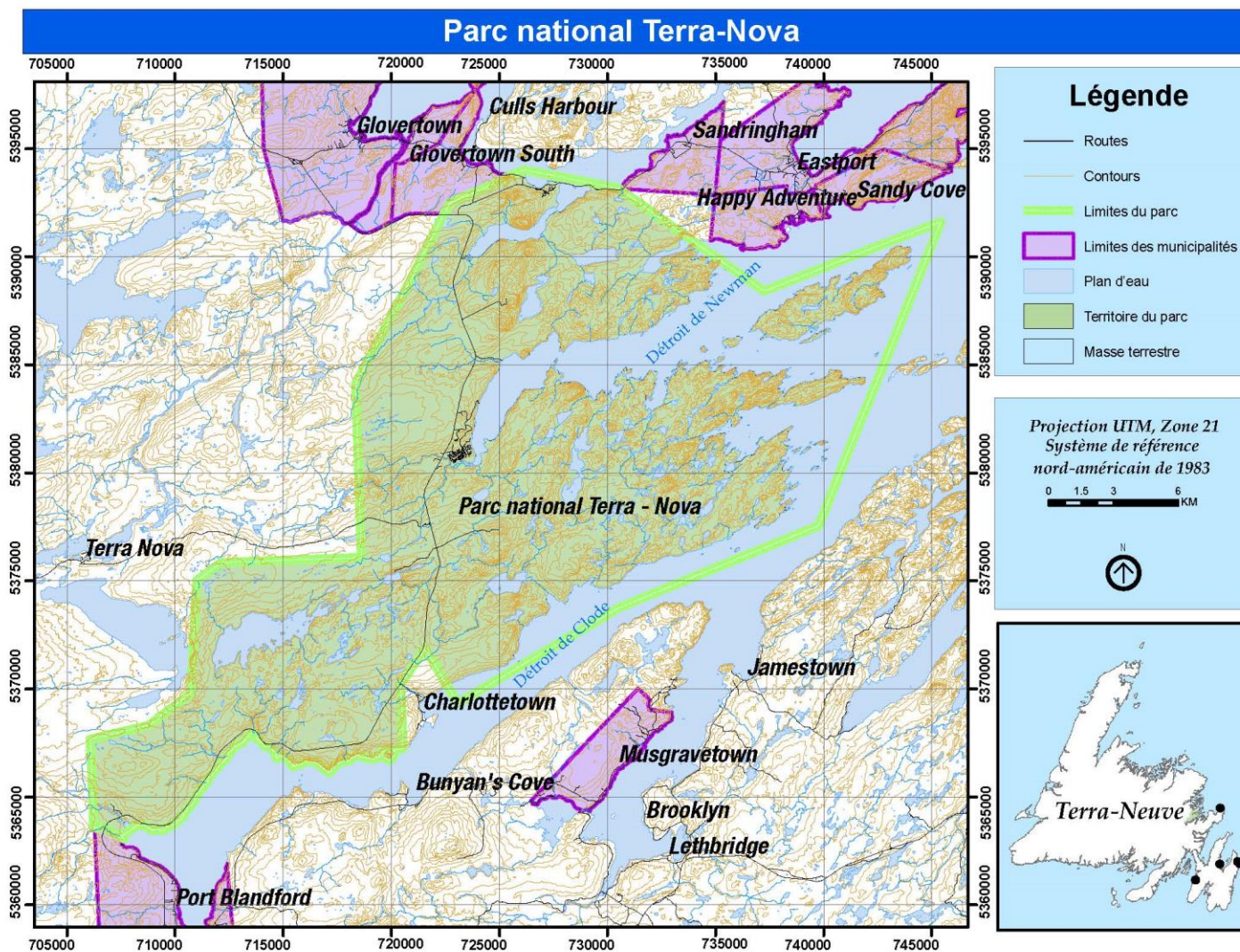


Figure 1. Parc national Terra-Nova, situé dans l'Est de Terre-Neuve.

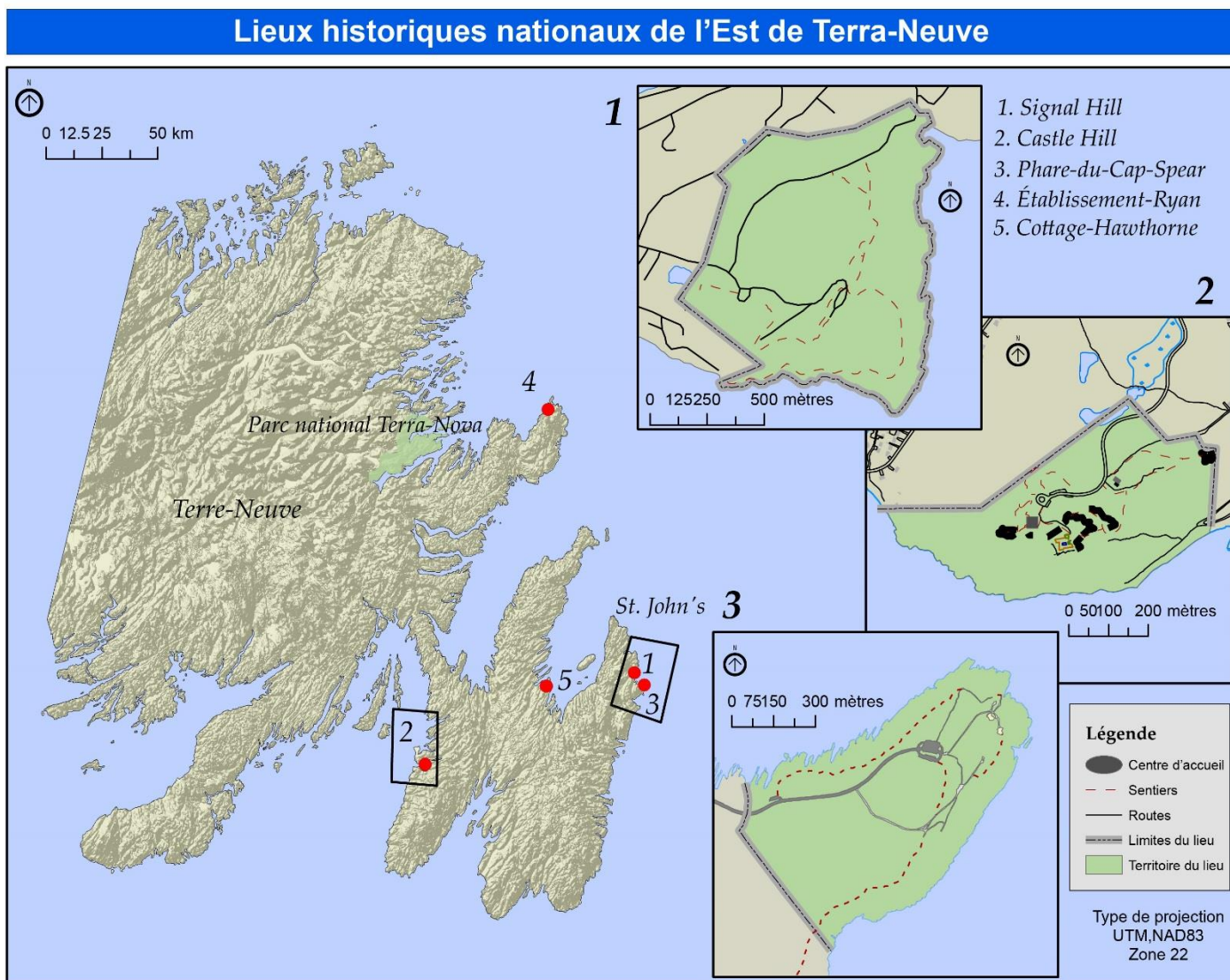


Figure 2. Les cinq lieux historiques nationaux dans l'Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve inclus dans la portée du présent plan d'action. Tous ces lieux sont situés sur la presqu'île Avalon, à l'exception du LHN de l'Établissement-Ryan. Les trois lieux présentés en détail renferment d'importantes superficies de terres à l'intérieur de leurs limites.

Tableau 1. Espèces comprises dans le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Terra-Nova et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.

Espèce	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Petite chauve-souris brune (<i>Myotis lucifugus</i>)	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique (<i>Myotis septentrionalis</i>)	En voie de disparition	En voie de disparition
Bec-croisé des sapins (sous-espèce <i>percna</i>) (<i>Loxia curvirostra percna</i>)	Menacée	En voie de disparition
Moucherolle à côtés olive (<i>Contopus cooperi</i>)	Menacée	Menacée
Martre d'Amérique, population de Terre-Neuve (<i>Martes americana atrata</i>)	Menacée	Menacée
Érioderme boréal, population boréale (<i>Erioderma pedicellatum</i>)	Préoccupante	Préoccupante
Quiscale rouilleux (<i>Euphagus carolinus</i>)	Préoccupante	Préoccupante
Garrot d'Islande, population de l'Est (<i>Bucephala islandica</i>)	Préoccupante	Préoccupante
Dégélie plombée (<i>Degelia plumbea</i>)	Préoccupante	Préoccupante
Anguille d'Amérique (<i>Anguilla rostrata</i>)	Menacée	Inscription envisagée
Caribou, population de Terre-Neuve (<i>Rangifer tarandus</i>)	Préoccupante	Inscription envisagée
Morue franche, population de Terre-Neuve-et-Labrador (<i>Gadus morhua</i>)	En voie de disparition	Inscription envisagée

2. Objectifs locaux en matière de population et de répartition

On a évalué la possibilité pour Parcs Canada de prendre des mesures de gestion dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve qui contribueront au rétablissement de chaque espèce sur le plan local et national et on les a intégrées au présent plan. On a défini des objectifs propres à ces sites en matière de population et de répartition (annexe A) afin de préciser de quelle façon le parc et les lieux peuvent

contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Comme elles sont directement liées aux objectifs locaux en matière de population et de répartition, les activités de surveillance sont répertoriées à l'annexe A plutôt que dans les tableaux des mesures de rétablissement (annexes B et C). Dans certains cas, la possibilité pour le parc ou les lieux de contribuer au rétablissement d'une espèce est relativement restreinte pour les raisons suivantes : (i) les menaces ne peuvent être contrôlées dans le parc ou les lieux, ou ne sont pas présentes à ces endroits (p. ex. propagation généralisée d'une maladie, perte d'habitat d'hivernage ailleurs qu'à ces endroits); (ii) l'espèce est seulement de passage; (iii) la population dans le parc ou les lieux ne représente qu'une toute petite partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée, et la répartition de l'espèce dans le parc et les lieux ne représente qu'une faible proportion de son aire de répartition au Canada. En pareils cas, les mesures de conservation et les objectifs locaux peuvent se limiter aux mesures de protection prévues dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la LEP, à la surveillance des populations ainsi qu'à l'entretien et à la restauration de l'habitat dans le cadre du régime de gestion existant du parc.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

Le parc national Terra-Nova joue un rôle important pour certaines espèces en péril, car il représente le plus vaste territoire continental protégé de la côte est de Terre-Neuve, là où l'on sait que la martre d'Amérique est présente. Des menaces telles que la mortalité causée par des collisions sur les routes ou par le piégeage (pièges et collets) pèsent sur la martre d'Amérique sur les terres adjacentes au PNTN. Des activités liées à l'aménagement de chalets et à l'exploitation forestière sont également présentes dans le grand écosystème du parc et risquent d'avoir une incidence sur plusieurs espèces en péril présentes dans la région. Dans le parc en tant que tel, la forêt est en mauvais état en raison du broutage excessif par l'orignal et des antécédents de la région en matière de suppression des feux. Il existe également un risque de mortalité associé à la route Transcanadienne pour la martre d'Amérique et d'autres espèces en péril comme le caribou des bois et peut-être le Bec-croisé des sapins.

Les efforts de gestion déployés au cours des dernières années pour réduire la population d'orignaux ont un effet positif sur la santé de la forêt. Une augmentation de la densité et de la hauteur des jeunes sapins baumiers et feuillus découlant de la diminution du broutage a entraîné des améliorations à la structure forestière, ce qui aura des effets positifs à long terme sur la martre d'Amérique, le Bec-croisé des sapins, la dégélie plombée et l'érioderme boréal, et aura probablement pour résultat d'améliorer l'habitat d'autres espèces en péril comme le caribou, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique. Dans le cadre du programme de brûlages dirigés, le PNTN a entrepris de rétablir le processus naturel de perturbation par le feu et de créer ainsi un habitat post-incendie propice à la survie du Moucherolle à côtés olive.

Tous ces facteurs étant pris en considération, on a évalué et priorisé les possibilités qu'ont le PNTN et les lieux historiques nationaux de contribuer aux objectifs nationaux

en matière de population et de répartition pour les espèces en péril. Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec la Première Nation de Miawpukek ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux, la Province de Terre-Neuve-et-Labrador et des universités, et bon nombre des mesures de rétablissement décrites dans ce plan sont mises en œuvre en collaboration avec ces partenaires. L'intérêt du milieu universitaire à l'égard du parc signifie également qu'il y a une source constante de recherches qui permet de guider les efforts de gestion et de restauration. En outre, le PNTN continue de mobiliser les visiteurs et les bénévoles pour améliorer la santé écologique du parc et appuyer le rétablissement des espèces en péril. Compte tenu du grand nombre de visiteurs, les responsables du parc ont la possibilité d'établir des liens avec ces visiteurs en les incitant à participer directement aux efforts de rétablissement des espèces, ainsi que de tirer parti de la science citoyenne et du bénévolat en matière de conservation des ressources. En outre, les installations destinées aux visiteurs ont été réaménagées et constamment améliorées en vue d'offrir des expériences mémorables et de protéger en même temps les espèces et les habitats.

L'élaboration du plan d'action a permis de définir les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition, ainsi que celles nécessaires pour protéger et mieux connaître les espèces. Pour chaque mesure, un échéancier et les résultats visés ont été établis. Afin de déterminer quelles mesures seront prises par les responsables du parc et des lieux (annexe B) et lesquelles seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles (annexe C), il a fallu établir les priorités. Ce processus a principalement tenu compte de l'efficacité écologique des mesures, des occasions d'augmenter la valeur de l'expérience du visiteur dans le parc et les lieux et des occasions de mieux faire connaître ces endroits au moyen des relations externes, et enfin des possibilités et contraintes budgétaires. Dans la mesure du possible, Parcs Canada adopte une approche écosystémique, priorisant les mesures qui sont bénéfiques pour un grand nombre d'espèces en même temps de façon à protéger et à rétablir les espèces en péril d'une manière efficace et efficiente. Quatre thèmes se dégagent de l'établissement de ces mesures : la restauration de l'habitat par la gestion active; la réduction et l'atténuation des menaces; la collaboration visant à combler les lacunes dans les connaissances; et la mobilisation des visiteurs, l'éducation et la diffusion externe.

Restauration de l'habitat par la gestion active

Le parc national Terra-Nova est actuellement en train de restaurer son écosystème de forêt boréale qui fournit un habitat aux trois quarts des espèces en péril du parc. La majeure partie du parc a été désignée habitat essentiel pour la martre d'Amérique, et la dégélie plombée et l'érioderme boréal ont besoin de sapins baumiers et de feuillus à maturité comme hôtes. La petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique et le caribou vivent également dans ces habitats forestiers du PNTN. Le Bec-croisé des sapins dépend des arbres producteurs de cônes à maturité comme l'épinette noire et le sapin baumier pour se nourrir. Le Moucherolle à côtés olive montre une préférence pour les habitats récemment brûlés. Le parc continuera d'améliorer l'habitat pour ces espèces en péril qui dépendent de l'épinette noire, du sapin baumier et des feuillus en réduisant la population d'originaux en surabondance, en recourant au brûlage dirigé et

en replantant des essences d'arbres indigènes. La mise en œuvre de cette initiative a déjà commencé à montrer des signes d'amélioration dans la densité des sapins baumiers et des essences de feuillus indigènes.

Réduction et atténuation des menaces

Bien que la restauration de l'habitat soit importante pour beaucoup d'espèces en péril au PNTN, certaines espèces continuent d'être assujetties à des menaces et à des risques qui doivent être pris en charge et atténués. Les mesures de réduction des risques comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques exemplaires de gestion visant à réduire la perturbation du caribou dans les secteurs où sa présence est connue. Des relevés des lichens dans les endroits où des projets ou activités sont prévus continueront d'être réalisés dans le cadre du processus d'évaluation des impacts environnementaux. Les nouvelles occurrences de la dégélie plombée et de l'érioderme boréal seront répertoriées et les secteurs d'où proviennent ces occurrences seront protégés des perturbations. Des pratiques exemplaires de gestion nationales pour les chauves-souris dans les biens bâtis et les infrastructures sont en vigueur dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve, et des inspections sont intégrées au processus d'évaluation des impacts environnementaux. Avant le début de travaux, les ouvrages bâtis seront inspectés et, au besoin, des mesures seront prises pour prévenir les dommages aux individus (p. ex. permettre aux chauves-souris de quitter le secteur avant que les travaux débutent, installer des « tubes à chauves-souris » pour les empêcher d'entrer à nouveau, installer des dortoirs à chauves-souris afin que celles-ci aient accès à des dortoirs de remplacement. Des mesures seront également prises pour protéger les dortoirs et les hibernacles qui auront été trouvés dans le parc (p. ex. accès restreint, protocoles de décontamination).

Les mesures de réduction de la mortalité routière pour les espèces en péril comme la martre d'Amérique, le Bec-croisé des sapins et le caribou consistent notamment à analyser l'efficacité des ponceaux modifiés en passages souterrains, à recenser les zones les plus risquées pour la faune le long de la Transcanadienne, à ajouter des panneaux de signalisation, à créer des zones végétalisées pour guider les animaux sauvages vers les passages appropriés pour traverser la route et à envisager des solutions de recharge au sel de déglacage ou la réduction de l'utilisation du sel.

Parcs Canada travaillera également en étroite collaboration avec des partenaires régionaux pour appuyer les efforts d'éducation existants pour réduire le piégeage (avec pièges et collets) accidentel de la martre d'Amérique dans le grand écosystème du parc. Cette mesure peut inclure, mais sans s'y limiter, des séances d'éducation et de sensibilisation auprès des trappeurs dans les collectivités locales, l'établissement de zones sans piégeage dans la région environnante et la distribution aux trappeurs locaux de pièges à vison flottants et de fil à collet approprié.

Finalement, des travaux sont également en cours pour l'obtention d'une désignation de réserve de ciel étoilé pour le PNTN. Cette mesure aidera à maintenir l'habitat des espèces en péril nocturnes, comme la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique, exempt de pollution lumineuse.

Collaboration visant à combler les lacunes dans les connaissances

Bon nombre des mesures décrites dans le présent plan d'action supposent la collaboration avec des partenaires. La recherche et la surveillance sont nécessaires pour combler les lacunes dans les connaissances servant à déterminer les mesures de rétablissement actives pour certaines espèces en péril, pour mesurer les progrès en matière de rétablissement et pour évaluer l'efficacité des mesures.

En particulier, le PNTN travaillera en collaboration avec le Service canadien des forêts pour mener un inventaire détaillé qui permettra de déterminer la répartition et l'abondance de l'érioderme boréal et de la dégélie plombée dans le parc au moyen d'une modélisation et de relevés de l'habitat potentiel.

Parcs Canada continuera de travailler avec la Province de Terre-Neuve-et-Labrador et la Première Nation de Miawpukek afin de mieux comprendre les menaces, la capacité de survie et l'utilisation de l'habitat de la martre d'Amérique dans le parc et le grand écosystème du parc. Le PNTN continuera de participer au programme nord-américain de surveillance des chauves-souris (North American Bat Monitoring Program) pour déterminer la présence d'espèces de chauves-souris et leur aire de répartition dans l'ensemble du parc et des lieux historiques nationaux. Dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique du PNTN, Parcs Canada continuera d'évaluer l'étendue de la zostère marine et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires de gestion s'inscrivant dans le processus d'évaluation des impacts environnementaux pour les projets liés au milieu marin, et ce, afin de surveiller et de protéger l'habitat de la morue juvénile dans les zones littorales.

Enfin, la connaissance de l'occurrence et de l'aire de répartition de toutes les espèces en péril dans le parc sera améliorée grâce à l'établissement d'un système de production de rapports d'observation et de suivi des espèces sauvages qui sera utilisé par les visiteurs, les partenaires et le personnel du parc. L'information reçue au moyen de cette base de données viendra compléter le programme de surveillance de l'intégrité écologique déjà en place dans le parc.

Mobilisation des visiteurs, éducation et diffusion externe

L'expérience du visiteur, l'éducation et les possibilités de diffusion externe sont essentielles à la réussite du plan d'action visant des espèces multiples (annexe D). Le parc contribuera à élargir ses mesures de conservation en s'efforçant de mieux faire connaître les espèces visées et en encourageant l'intendance auprès des visiteurs. Des randonnées guidées, des programmes animés et des stations d'interprétation serviront à donner de l'information aux visiteurs durant la haute saison, chaque année, et des panneaux d'interprétation seront installés aux endroits stratégiques dans le parc et dans les secteurs environnants afin de fournir toute l'année des renseignements sur les espèces en péril de la région. Le PNTN fera également participer le public à des mesures significatives de rétablissement d'espèces en péril par l'intermédiaire du bénévolat. Les visiteurs seront encouragés à prendre part à des inventaires et à des activités de surveillance d'espèces en péril en consignnant leurs observations dans le

système de production de rapports d'observation des espèces sauvages. Ce système servira également à sensibiliser le public à l'égard des espèces en péril en présentant de l'information sur le cycle vital, les menaces, l'aire de répartition des populations et l'abondance de chaque espèce dans le parc et le grand écosystème du parc.

4. Habitat essentiel

En vertu de la LEP, l'habitat essentiel est défini comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce » (LEP, paragr. 2(1)). Au moment de la rédaction du présent document, il avait été impossible de repérer de nouveaux habitats essentiels dans le parc. L'habitat essentiel de la martre d'Amérique (population de Terre-Neuve) dans le PNTN est désigné dans le programme de rétablissement de l'espèce établi en vertu de la LEP et englobe la majeure partie du parc (Environment Canada, 2013). À mesure que de nouvelles données sur les besoins en matière d'habitat des autres espèces du parc et sur l'utilisation de cet habitat par ces espèces seront recueillies, d'autres parcelles d'habitat essentiel pourraient être définies dans un plan d'action ou un programme de rétablissement à venir ou révisé. Consulter le calendrier des études dans les programmes de rétablissement concernés pour obtenir plus de détail (p. ex. ceux des chauves-souris, du Moucherolle à côtés olive et du Bec-croisé des sapins de la sous-espèce *percna*).

4.1. Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

Aucun nouvel habitat essentiel n'est défini dans le présent plan d'action. L'habitat essentiel désigné à l'intérieur du PNTN pour la martre d'Amérique est légalement protégé de la destruction en vertu de l'article 58 de la LEP.

5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

Selon la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le ministre fédéral responsable doit effectuer « l'évaluation des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant ».

5.1. Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action sera assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend les coûts salariaux supplémentaires, le matériel, l'équipement et les marchés de services professionnels pour les mesures décrites à l'annexe B. La mise en œuvre de ce plan ne devrait entraîner aucun coût socioéconomique important pour les visiteurs ou le public, les partenaires, les intervenants ou les Premières Nations. Les mesures mentionnées à l'annexe C pourront être appuyées par des ressources ou des partenariats supplémentaires.

Bon nombre des mesures proposées dans le présent plan d'action (c.-à-d. à l'annexe B) seront intégrées aux opérations de gestion du parc et des lieux et il y aura peu de nouveaux coûts. Ces coûts que devra assumer le gouvernement seront compensés par la priorisation des fonds et des crédits salariaux existants pour le parc et les lieux, et il n'en résultera donc aucun coût additionnel pour la société.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du PNTN et des lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve, et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur des limites de ces sites. C'est pourquoi il n'entraîne aucun coût socioéconomique direct pour le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc et des lieux peuvent faire l'objet de restrictions mineures afin de protéger et de rétablir les espèces en péril.

5.2. Avantages

Les mesures présentées dans le présent plan d'action pour le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion des espèces préoccupantes. Elles devraient également avoir des répercussions globalement positives sur l'intégrité écologique et accroître les occasions pour les visiteurs et la population en général d'apprécier les parcs et lieux et les espèces qu'ils abritent. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité ainsi que la protection et l'amélioration des services écosystémiques.

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leurs habitats, et comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. la restriction de l'activité humaine dans les aires occupées par les espèces visées, combinée aux activités courantes de recherche et de surveillance), la restauration écosystémique et le renforcement de la sensibilisation du public et de l'intendance (p. ex. signalisation, programmes destinés aux visiteurs et diffusion de faits saillants dans les médias).

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve sont difficiles à quantifier, car bon nombre des valeurs découlant des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique (Environment and Climate Change, 2016) et elle est importante pour la santé économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre de ce plan d'action devrait par ailleurs présenter des avantages pour les visiteurs du parc, les résidents locaux et les groupes autochtones. Certaines activités présentées dans le plan pourraient donner aux résidents l'occasion de participer au rétablissement des espèces en péril ou favoriser la coopération et les partenariats communautaires en vue du rétablissement de ces espèces. Ces avantages devraient être répartis de manière relativement égale entre les personnes et les collectivités locales, et les possibilités de participation seront offertes à tous les résidents. Parmi ces possibilités de participation, on compte des occasions d'en apprendre davantage sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel et de contribuer à leur rétablissement, de participer aux activités de conservation pour les visiteurs et les collectivités locales, d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux questions de conservation dans le PNTN et d'accroître la sensibilisation à la culture et aux valeurs autochtones auprès des résidents locaux et des visiteurs du parc. Ce faisant, le plan appuie également l'un des buts de la *Loi sur les espèces en péril*, voulant « que les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement ».

6. Mesure des progrès

L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures présentées à l'annexe B servira de fondement au rapport sur l'application du plan d'action (exigé par l'article 55 de la LEP). L'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition concernés servira de fondement au rapport sur les répercussions écologiques et socioéconomiques du plan d'action.

7. Références

COSEWIC. 2000. COSEWIC assessment and status report on the Barrow's Goldeneye *Bucephala islandica*, Eastern population, in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vii + 65 pp. (Également disponible en français : COSEPAC. 2000. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), population de l'Est, au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. vii + 70 p.)

COSEWIC. 2002. COSEWIC assessment and update status report on the woodland caribou (*Rangifer tarandus caribou*) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xi + 98 pp. (Également disponible en français : COSEPAC. 2002. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xii + 112 p.)

COSEWIC. 2010. COSEWIC assessment and status report on the Blue Felt Lichen *Degelia plumbea* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. x + 42 pp. (Également disponible en français : COSEPAC. 2010. Évaluation et Rapport de situation du

COSEPAC sur la dégélie plombée (*Degelia plumbea*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi+ 47 p.)

COSEWIC. 2012. COSEWIC assessment and status report on the American Eel *Anguilla rostrata* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xii + 109 pp. (Également disponible en français : COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 127 p.)

Damman, A.W.H. 1983. An ecological subdivision of the island of Newfoundland. In *Biogeography and Ecology of the Island of Newfoundland*. Volume 48. G.R. South, ed. The Hague-Boston-London: Dr. W. Junk Publishers, 163-206.

Environment Canada. 2006. Recovery Strategy for the Red Crossbill, *percna* subspecies (*Loxia curvirostra percna*), in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vii + 29 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2006. Programme de rétablissement du Bec-croisé des sapins de la sous-espèce *percna* (*Loxia curvirostra percna*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, ix, 33 p.)

Environment Canada. 2010. Management Plan for the Boreal Felt Lichen, Boreal Population (*Erioderma pedicellatum*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. 4 pp. + Appendix. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2010. Plan de gestion de l'érioderme boréal (population boréale) (*Erioderma pedicellatum*) au Canada, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, 5 p. + annexe.)

Environment Canada. 2012. Action Plan for the Red Crossbill, *percna* subspecies (*Loxia curvirostra percna*) in Canada. *Species at Risk Act Action Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. iii + 21 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Plan d'action pour le Bec-croisé des sapins de la sous-espèce *percna* (*Loxia curvirostra percna*) au Canada, Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iii + 24 p.)

Environment Canada. 2013. Recovery Strategy for the American Marten (*Martes americana atrata*), Newfoundland population, in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. xi pp. + appendix. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2013. Programme de rétablissement de la martre d'Amérique (*Martes americana atrata*), population de Terre-Neuve, au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, xiii p. + annexe.)

Environment Canada. 2015a. Management Plan for the Rusty Blackbird (*Euphagus carolinus*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment Canada, Ottawa. iv + 26 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion du Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) au Canada, Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 30 p.)

Environment Canada. 2015b. Recovery Strategy for the Little Brown Myotis (*Myotis lucifugus*), Northern Myotis (*Myotis septentrionalis*), and Tri-colored Bat (*Perimyotis subflavus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. ix +

110 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. ix + 121 p.)

Environnement Canada. 2016. Recovery Strategy for the Olive-sided Flycatcher (*Contopus cooperi*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vii + 52 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement du Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 57 p.)

Environment and Climate Change Canada. 2016. 2020 Biodiversity goals and targets for Canada. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. 4pp. (Également disponible en français : Environnement et Changement Climatique Canada. Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. Environnement et Changement Climatique Canada, Ottawa, 4 p.)

Parks Canada Agency. 2015. Terra Nova National Park Forest Ecosystem Integrity Monitoring Report: Newfoundland Marten Catch Per Unit Effort, 2015.

Shanahan et al. 2015. Rapid assessment of bat diversity in an eastern Canadian boreal ecosystem. Unpublished report. Memorial University of Newfoundland, Corner Brook, NL.

Annexe A : Information, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.

Espèce	Objectifs nationaux ³ (selon le programme de rétablissement ou le plan de gestion)	Objectifs locaux en matière de population et de répartition pour le PNTN	Tendance de la population au PNTN ⁴	Surveillance de la population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Martre d'Amérique (population de Terre-Neuve)	1. Augmenter la population sauvage de martres d'Amérique afin d'établir une population stable et autosuffisante à Terre-Neuve; 2. Maintenir les zones actuellement occupées par la martre et établir la martre dans les aires adjacentes à des populations connues où le potentiel d'occupation est élevé.	Maintenir la population de martres existante dans le PNTN (c.-à-d. que le nombre de captures par unité d'effort est d'au moins 2,59 captures/100 pièges-nuits, avec une tendance stable ou à la hausse avec le temps.	Stable; la population est estimée entre 35 et 40 individus dans le parc (PCA, 2015).	L'abondance de la martre est évaluée chaque année au moyen d'un relevé de marquage et recapture systématique le long d'un même parcours. Les individus piégés sont marqués d'une étiquette à transpondeur passif intégré (PIT).	Les principales menaces à la population dans le PNTN et autour sont notamment la mortalité routière, le piégeage accidentel et la difficulté à assurer la protection d'un habitat convenable. Les mesures de gestion porteront sur ces menaces afin de maintenir et d'augmenter la population avec le temps. En outre, la modélisation de la composition future de la forêt dans le parc laisse supposer que l'habitat deviendra moins propice pour la martre à moins que des efforts à grande échelle soient déployés pour restaurer la forêt boréale (c.-à-d. gestion de l'original, brûlages dirigés, plantation d'épinette noire et de sapin baumier).

³ Les objectifs nationaux sont tirés des plus récentes versions des documents pertinents sur le rétablissement énumérés à la section Références.

⁴ La tendance de la population a été mesurée entre 2011 et 2016.

⁵ Lorsque des objectifs en matière de population et de répartition ont été fixés pour le PNTN, la surveillance vise à mesurer directement leur atteinte.

Espèce	Objectifs nationaux ³ (selon le programme de rétablissement ou le plan de gestion)	Objectifs locaux en matière de population et de répartition pour le PNTN	Tendance de la population au PNTN ⁴	Surveillance de la population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Moucherolle à côtés olive	1. Stopper le déclin de l'espèce d'ici 2025 et obtenir une tendance positive sur dix ans; 2. Maintenir la zone d'occurrence actuelle.	Augmenter la superficie totale de l'habitat de reproduction du Moucherolle à côtés olive dans le parc de 100 ha par année au moyen de brûlages dirigés.	Inconnue; l'espèce est répandue mais son abondance est faible dans le PNTN.	Les zones de brûlage dirigé et le couvert végétal sont cartographiés tous les cinq ans afin de suivre l'agrandissement de l'habitat convenable pour l'espèce. Des dénombrements ponctuels des oiseaux nicheurs sont effectués dans les brûlis afin de détecter la présence du Moucherolle à côtés olive. Une surveillance pourrait être exercée dans d'autres habitats convenables.	Le Moucherolle à côtés olive niche dans la forêt un peu partout dans le PNTN et est étroitement associé aux brûlis ainsi qu'aux forêts de conifères de fin de succession balayées par le vent (Environment Canada, 2016). Une augmentation de l'habitat disponible aidera peut-être à maintenir ou à augmenter l'abondance et l'aire de répartition actuelle dans le parc. Des brûlages dirigés sont effectués pour restaurer la forêt boréale et les brûlis sont surveillés afin de détecter la présence du Moucherolle à côtés olive et d'évaluer sa répartition.
Érioderme boréal (population boréale)	Maintenir et rehausser, au besoin, les populations autosuffisantes d'érioderme boréal à l'intérieur de l'aire de répartition géographique de l'espèce à Terre-Neuve.	Maintenir l'occupation et élargir l'aire de répartition géographique de l'érioderme boréal dans le PNTN.	Stable à court terme, en petit nombre; 8 individus recensés en 2010.	Les sites connus font l'objet de relevés chaque année pour confirmer l'occupation. L'habitat convenable sera défini à l'aide de modèles de prévision et des relevés y seront effectués afin de repérer de nouvelles occurrences dans le futur.	Le PNTN continue de protéger et de maintenir l'habitat de l'érioderme boréal dans les sites connus, et s'emploie à évaluer et à atténuer les menaces. L'une des principales priorités consiste à mieux comprendre la répartition et la situation de l'espèce au moyen d'un vaste inventaire des habitats convenables. De plus, les efforts de restauration de la forêt (c.-à-d. gestion de l'original, plantation de sapin baumier) aident à faire en sorte que les arbres hôtes de cette espèce soient présents et autosuffisants dans le PNTN.

Espèce	Objectifs nationaux ³ (selon le programme de rétablissement ou le plan de gestion)	Objectifs locaux en matière de population et de répartition pour le PNTN	Tendance de la population au PNTN ⁴	Surveillance de la population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Dégélie plombée	Sans objet	Maintenir l'occupation et élargir l'aire de répartition géographique de la dégelie plombée dans le PNTN.	Inconnue; aucun inventaire complet n'a encore été réalisé; 11 individus recensés en 2010.	Les sites connus font l'objet de relevés chaque année pour confirmer l'occupation. L'habitat convenable sera défini à l'aide de modèles de prévision et des relevés y seront effectués afin de repérer de nouvelles occurrences dans le futur.	Le PNTN continue de protéger et de maintenir l'habitat de la dégelie plombée dans les sites connus, et s'emploie à évaluer et à atténuer les menaces. L'une des principales priorités consiste à mieux comprendre la répartition et la situation de l'espèce au moyen d'un vaste inventaire des habitats convenables. De plus, les efforts de restauration de la forêt (c.-à-d. gestion de l'original pour restaurer les essences de feuillus telles que le peuplier faux-tremble) aident à faire en sorte que les arbres hôtes de cette espèce soient présents et autosuffisants dans le PNTN.
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique	1. À court terme : Maintenir et augmenter (si possible) le niveau actuel de la population; À long terme : Population autosuffisante, résiliente, abondante et représentative. 2. Maintenir ou restaurer la zone d'occurrence de l'espèce antérieure à l'apparition du syndrome du museau blanc (SMB).	Maintenir la zone d'occupation dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.	Inconnue; les deux espèces sont présentes dans le parc et relativement communes dans les relevés menés en 2013 et 2014 (Shanahan, 2015).	Des relevés acoustiques à ultrasons sont effectués chaque année le long d'un transect fixe, conformément aux protocoles de surveillance de chauves-souris nord-américains afin de détecter la présence et la répartition de l'espèce (voir la mesure de rétablissement n° 8). Les LHN font l'objet d'une surveillance occasionnelle, lorsque l'occasion se présente, afin de détecter la présence de ces espèces.	La situation des chauves-souris dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve est mal comprise. Aucun hibernacle n'a été recensé dans le parc. <i>Pseudogymnoascus destructans</i> n'a pas encore été détecté dans la région. En conséquence, aucune chauve-souris n'ont présenté des symptômes ou ont été diagnostiquées atteintes du SMB dans la région. Des pratiques exemplaires de gestion, des activités de surveillance, des protocoles de décontamination et des activités éducatives liées à la prévention du SMB seront mis en œuvre.

Espèce	Objectifs nationaux ³ (selon le programme de rétablissement ou le plan de gestion)	Objectifs locaux en matière de population et de répartition pour le PNTN	Tendance de la population au PNTN ⁴	Surveillance de la population ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Caribou des bois (population de Terre-Neuve)	Sans objet	Maintenir l'occupation dans le PNTN.	L'abondance relative semble être en croissance dans le parc.	Des relevés aériens sont menés pour déterminer l'aire de répartition et l'abondance du caribou dans le PNTN.	Le parc continuera de travailler avec des partenaires régionaux pour déterminer la répartition et l'abondance du caribou. Des pratiques exemplaires de gestion et des mesures d'atténuation seront mises en place pour réduire la perturbation du caribou.
Bec-croisé des sapins (sous-espèce <i>percna</i>), Quiscale rouilleux, Garrot d'Islande (population de l'Est), anguille d'Amérique, morue franche (population de Terre-Neuve-et-Labrador)		Aucun objectif établi : Il n'y a aucune menace connue dans le parc, ou aucune mesure de gestion dans le parc qui puisse contribuer à la conservation de ces espèces dans le parc; le PNTN est d'une importance limitée pour le rétablissement de ces espèces à l'échelle nationale.	Inconnue	Les observations fortuites sont consignées pour toutes les espèces en péril.	Le parc continuera de protéger les individus et l'habitat convenable sur ses terres et d'aider les partenaires, autant que possible, dans leurs efforts de rétablissement et de protection de ces espèces. En outre, le PNTN travaillera avec des partenaires pour effectuer, lorsque l'occasion se présentera, des relevés des espèces sous-recensées dans le parc et adaptera les approches de gestion en conséquence lorsque l'on trouvera de nouvelles populations.

Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre par le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Martre d'Amérique, Bec-croisé des sapins, érioderme boréal, dégélie plombée, petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique	1	<u>Restaurer la forêt boréale et l'habitat des espèces en péril</u> par une réduction de la population d'orignaux, des brûlages dirigés et la replantation des espèces visées.	Les cibles de restauration de la forêt boréale sont atteintes (c.-à-d. que le nombre de jeunes sapins baumiers (Sb) de plus de 30 cm de haut a doublé dans tous les sites en 2018; le nombre de semis de Sb a augmenté de 25 % dans tous les sites gravement touchés en 2018; la proportion de feuillus broutés est de moins de 20 % dans tous les sites gravement touchés en 2018; le taux de survie des semis de Sb plantés est de 60 % en 2018).	Perte d'habitat ou dégradation de l'habitat (Environnement Canada, 2013); réduction de la régénération du sapin en raison du broutage par l'orignal (Environnement Canada, 2010).	2017-2019
Moucherolle à côtés olive	2	<u>Augmenter la quantité d'habitat pour le Moucherolle à côtés olive</u> en effectuant des brûlages dirigés.	D'ici 2018, augmenter de 500 ha la superficie totale d'habitat de nidification pour le Moucherolle à côtés olive dans le parc.	Suppression des feux (Environnement Canada, 2016)	2017-2019

⁶ Les menaces ou les mesures de rétablissement sont décrites dans les plus récentes versions des documents pertinents sur le rétablissement énumérés à la section Références.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Martre d'Amérique, Bec-croisé des sapins, caribou	3	<u>Analyser l'efficacité des méthodes d'atténuation afin de réduire le nombre de collisions mortelles</u> sur la route Transcanadienne (p. ex. ponceaux et passages souterrains surdimensionnés, zones végétalisées, solutions de rechange au sel de déglacage ou réduction de son utilisation).	Mesures d'atténuation définies et mises à l'essai pour réduire le nombre de collisions mortelles sur les routes d'ici 2019. Si les méthodes sont efficaces, mettre en œuvre à plus grande échelle jusqu'en 2021.	Construction de routes (Environnement Canada, 2013); perte d'habitat ou dégradation de l'habitat (Environnement Canada, 2006); perturbation (y compris les perturbations naturelles et le feu) (COSEPAC, 2002; Environnement et Changement Climatique Canada, 2016)	2017-2021
Martre d'Amérique	4	<u>Travailler en collaboration avec les partenaires pour réduire le piégeage accidentel dans le grand écosystème du parc</u> en augmentant l'utilisation de techniques de piégeage et de colletage conformes aux règlements des différentes zones désignées autour le parc (c.-à-d. qui utilisent fil de laiton de calibre 22 pour le lièvre, aucun piège terrestre dans les zones de deuxième catégorie) et en adoptant des techniques de piégeage respectueuse de la martre (p. ex. boîtes de vison flottant).	Tous les trappeurs se conformeront à l'utilisation de pièges et de colletage modifiés d'ici 2021, à la suite de l'éducation des trappeurs, de communications au public et des pratiques exemplaires de gestion et de messages cohérents approuvés par les partenaires visant des auditoires clés.	Piégeage (pièges et collets) (Environnement Canada, 2013)	2017-2021
Érioderme boréal, dégélie plombée	5	<u>Mener un inventaire détaillé afin de déterminer la répartition des lichens rares</u> dans le PNTN grâce à la modélisation et à des relevés des habitats potentiels, en collaboration avec des partenaires.	Inventaire achevé et répartition des lichens rares dans le parc connue d'ici 2021.	Lacunes dans les connaissances; gestion et protection de l'habitat (Environnement Canada, 2010)	2017-2021

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Érioderme boréal, dégléie plombée	6	<u>Mettre en œuvre des pratiques exemplaires de gestion (PEG)</u> afin d'éviter la perturbation des lichens et de leur habitat, en collaboration avec des partenaires régionaux.	Des PEG propres au parc sont élaborées ou adaptées à partir d'autres PEG existantes et mises en œuvre en 2018 et mises à jour par la suite au besoin. Les sites potentiels d'occupation de l'érioderme boréal et de la dégléie plombée sont protégés grâce à l'application des PEG.	Gestion et protection de l'habitat (Environnement Canada, 2010)	2018
Caribou des bois	7	<u>Mettre en œuvre des pratiques exemplaires de gestion (PEG)</u> pour réduire la perturbation des secteurs où l'on sait que le caribou est présent, en collaboration avec des partenaires régionaux	Des PEG propres au parc sont élaborées ou adaptées à partir d'autres PEG existantes d'ici 2018. La perturbation éventuelle et son impact sur le caribou et son habitat sont atténués grâce à l'application des PEG.	Perte d'habitat ou dégradation de l'habitat (Environnement Canada, 2006); perturbation (y compris les perturbations naturelles et le feu) (COSEPAC, 2002; Environnement et Changement Climatique Canada, 2016)	En cours
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique	8	<u>Mettre en œuvre le programme nord-américain de surveillance des chauves-souris</u> pour déterminer la présence, la répartition et l'habitat essentiel potentiel de l'espèce dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.	Améliorer la compréhension de la répartition, de l'abondance, de l'utilisation de l'habitat et de l'habitat essentiel potentiel des chauves-souris.	Lacunes dans les connaissances : surveillance et relevés (Environnement et Changement Climatique Canada, 2016)	Annuellement
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique	9	<u>Mettre en œuvre des pratiques exemplaires de gestion sur les chauves-souris</u> afin de protéger les dortoirs, les individus et l'habitat essentiel potentiel dans le PNTN et les lieux historiques nationaux. Au besoin, appliquer les protocoles de décontamination afin de prévenir la propagation du SMB dans le PNTN et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve.	Les impacts éventuels sur les chauves-souris sont atténués par l'application de pratiques exemplaires de gestion.	Conservation et gestion de l'habitat et des espèces (Environnement et Changement Climatique Canada, 2016)	En cours

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique	10	<u>Mener des activités éducatives et de diffusion externe à l'intention du public</u> sur l'importance de préserver les colonies de maternité et les hibernacles et sur les conséquences du SMB. Encourager une mise en œuvre élargie des pratiques exemplaires de gestion ainsi que des protocoles de décontamination et de surveillance.	Sensibilisation accrue et meilleure compréhension à l'égard des enjeux de conservation des chauves-souris et contribution améliorée à leur protection et à leur rétablissement.	Éducation et sensibilisation, partenariats et intendance (Environnement et Changement Climatique Canada, 2016)	2017-2021
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique	11	<u>Obtenir le statut de réserve de ciel étoilé</u> pour le PNTN.	La certification de réserve de ciel étoilé est obtenue auprès de la Société royale d'astronomie du Canada d'ici 2018.	Conservation et gestion de l'habitat et des espèces (Environnement et Changement Climatique Canada, 2016)	2018

Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront encouragées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultats visés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷
Martre d'Amérique	12	<u>Évaluer les menaces à la martre d'Amérique, son taux de survie et son utilisation de l'habitat</u> dans le parc et le grand écosystème du parc en suivant ses déplacements en collaboration avec des partenaires régionaux.	Meilleure compréhension de la répartition de la martre d'Amérique et de son utilisation de l'habitat (y compris dans un brûlis) dans l'ensemble du parc et du grand écosystème du parc.	Lacunes dans les connaissances : surveillance de la population, protection de l'habitat (Environnement Canada, 2013)
Bec-croisé des sapins	13	<u>Poursuivre l'inventaire et le suivi de l'abondance hivernale du Bec-croisé des sapins</u> par la réalisation de relevés ciblés dans les habitats propices en suivant des protocoles normalisés, en collaboration avec des partenaires régionaux.	Meilleure compréhension de la répartition du Bec-croisé des sapins et de son utilisation de l'habitat dans l'ensemble du parc et du grand écosystème du parc.	Lacunes dans les connaissances : confirmer la présence, effectuer des relevés, élaborer et mettre en œuvre des protocoles de surveillance à long terme (Environnement Canada, 2012)
Morue franche	14	<u>Continuer d'évaluer l'étendue de la zostère marine</u> dans les zones intertidales du PNTN.	Meilleure compréhension de l'habitat disponible pour la morue franche dans le parc.	Modification de l'habitat (COSEPAC, 2010)
Toutes les espèces	15	<u>Élaborer et promouvoir un système multimédia de production de rapports d'observation des espèces sauvages</u> pour le personnel du parc, les visiteurs, les partenaires et les bénévoles afin de suivre les occurrences d'espèces en péril dans le parc et le grand écosystème du parc.	Base de données courante sur les observations d'espèces.	Lacunes dans les connaissances : répartition et occurrence des espèces en péril dans le PNTN.

⁷ Les menaces ou les mesures de rétablissement sont décrites dans les plus récentes versions des documents pertinents sur le rétablissement énumérés à la section Références.

Annexe D : Mesures de diffusion externe, d'éducation et d'expérience du visiteur visant les espèces en péril dans le PNTN

Mesure	N° de la mesure	Résultats visés	Description de la mesure	Échéancier
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie médiatique	1	Au moins un article est publié chaque année dans les médias pour mettre en lumière les espèces en péril dans le PNTN.	Élaborer et mettre en œuvre un plan médiatique pour diffuser des messages sur les espèces en péril dans les médias d'information, le contenu Web et les médias sociaux.	Annuellement
Diffusion d'information sur les espèces en péril dans l'ensemble du parc.	2	Les visiteurs connaissent les espèces en péril grâce à des activités individuelles (p. ex. excursions guidées, programmes d'animations, haltes d'interprétation) et à des médias d'interprétation sans personnel (p. ex. panneaux d'interprétation, contenu du site Web, plateformes des médias sociaux).	Inclure l'information sur les espèces en péril dans le contenu des programmes individuels, des activités guidées et des médias d'interprétation autoguidés (p. ex. le programme Ciel nocturne et la randonnée Veilleurs de nuit sur les chauves-souris, l'événement « La nature sans commune mesure »). Installer des panneaux d'interprétation à des endroits stratégiques dans le parc et les régions environnantes (p. ex. aménager une exposition sur les espèces en péril à la colline Ochre; fournir de l'information sur les espèces en péril au centre d'accueil, aux kiosques, sur les babillards et dans le guide du visiteur du parc national Terra-Nova).	En cours
Mobiliser les collectivités, les ONG et les intervenants locaux pour le rétablissement des espèces en péril.	3	Les relations avec les collectivités, les ONG et les intervenants locaux sont maintenues et développées.	Mobiliser les collectivités, les ONG et les intervenants locaux pour collaborer à la sensibilisation aux espèces en péril. Par exemple, collaborer avec le gouvernement provincial pour soutenir des programmes d'éducation et de conformité afin d'accroître l'utilisation de pièges et de collets modifiés.	En cours
Encourager les programmes de science citoyenne	4	Les visiteurs participent à des activités de surveillance des espèces en péril.	Élaborer et promouvoir un système multimédia de production de rapports d'observation des espèces sauvages et encourager les visiteurs à participer à la surveillance des espèces en péril en signalant des observations d'espèces en péril.	2017-2021

Annexe E: Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement produits aux termes de la LEP, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁸.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que les mesures de rétablissement peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux allant au-delà des avantages prévus. Le processus de planification, fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont intégrés directement au programme lui-même, et sont également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en application de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur plusieurs espèces non ciblées, certains processus écologiques et l'environnement en général au parc national Terra-Nova et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve. Le plan veille à ce que soient appliqués les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril abordées dans le présent plan et qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, le présent plan d'action a été élaboré en vue d'avantager toutes les espèces en péril qui sont régulièrement présentes à Terra-Nova et les lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve. Par conséquent, toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification et tout effet secondaire potentiel a été évalué et atténué et, au besoin, des mesures ont été conçues de manière à avantager des espèces multiples. Le processus reposait sur les priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique de Terra-Nova et dans le plan directeur du parc. Les mesures énoncées dans ce plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique au sens large de Terra-Nova. Enfin, ce plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation, les occasions de bénévolat et les initiatives de sensibilisation qui impliqueront les visiteurs du parc, les résidents locaux, les organisations autochtones et le grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

⁸ www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1